

L'industrie financière au coeur des retraites Entrevue avec Maxime Lefrançois

Emiliano Arpin-Simonetti

Number 771, March–April 2014

La retraite : une responsabilité collective

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71266ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Arpin-Simonetti, E. (2014). L'industrie financière au coeur des retraites :
entrevue avec Maxime Lefrançois. *Relations*, (771), 18–20.

L'industrie financière au cœur des retraites

Entrevue avec Maxime Lefrançois

Chercheur associé à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et professeur de sociologie au cégep Édouard-Montpetit, Maxime Lefrançois s'est penché, dans le cadre de ses recherches, sur la financiarisation et la massification de l'épargne et sur la réforme du système de retraite au Québec et au Canada. Voici des extraits de l'entretien qu'il nous a accordé.

Relations: De plus en plus, les gouvernements semblent opter pour des réformes du système de retraite qui passent par les institutions financières privées. Quelle influence l'industrie financière exerce-t-elle sur les orientations gouvernementales en matière de retraite?

Maxime Lefrançois: Ce qu'il est important de rappeler dans le cas du système de retraite canadien, c'est que dès sa naissance, il a une inclination en faveur des institutions privées et de la responsabilité individuelle d'épargner pour la retraite. Dès le début du XX^e siècle, on assiste à un débat entre une position plutôt libérale (individualiste) et une

elle est déjà en germe dès 1957 avec la création des premiers REÉR et la mise en place d'une politique publique qui offre des incitatifs fiscaux aux personnes pour qu'elles ouvrent des comptes individuels pour la retraite. Cette forme de contournement des régimes d'employeur et des régimes publics va s'imposer à mesure que l'économie se transforme et se financiarise.

Avec la financiarisation, les actionnaires deviennent plus importants dans la gestion des firmes. Ceux-ci vont pousser pour que toutes les dépenses des entreprises soient de plus en plus prévisibles et encourager les entreprises à se débarrasser des régimes de retraite. Il y a donc un grand mouvement pour transformer les régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées. Les régimes de retraite prennent ainsi la forme de comptes individuels et leur gestion est de plus en plus déléguée aux institutions financières. Les déficits disparaissent ainsi des comptes des entreprises et les risques – liés au rendement, à la longévité ou au moment où l'on décaisse sa retraite –, autrefois assumés par l'entreprise et par la mutualisation des actifs, sont tout d'un coup transférés à l'individu.

Un grand débat, organisé autour de cette question en 1981, a réuni les gouvernements, les groupes communautaires, les employeurs, les institutions privées, etc. Sur la table, il y avait plusieurs propositions, mais c'est le choix de favoriser les régimes privés individuels qui sera retenu. Les institutions financières ont pesé lourdement dans cette décision, leurs représentants ayant alors fait valoir l'argument que les institutions financières doivent absolument canaliser l'épargne pour être capables de l'investir dans l'économie, et que cette solution est plus avantageuse, par exemple, qu'une amélioration des régimes publics comme le RRQ ou le RPC. Notamment parce que ces régimes, à l'époque, étaient moins capitalisés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Or, on savait bien que cette capitalisation allait permettre à l'industrie financière de prospérer, pas seulement d'investir dans l'économie. C'est vraiment à ce moment-là que la financiarisation prend son essor au Canada: il y a une conscience très claire au sein des institutions financières que l'épargne et les régimes de retraites constituent un grand bassin potentiel de capital qu'on peut aller chercher, notamment en retirant ces actifs des comptes des entreprises.

Il y a donc un alignement d'intérêts entre le secteur financier et les entreprises de «l'économie réelle» qui veulent se départir du risque que représentent les caisses de retraite. Et, plus globalement et idéologiquement, c'est aussi le néolibéralisme qui se met en place à cette époque, avec lequel on voit revenir des discours très moralisateurs,

Il y a une conscience très claire au sein des institutions financières que l'épargne et les régimes de retraites constituent un grand bassin potentiel de capital qu'on peut aller chercher, notamment en retirant ces actifs des comptes des entreprises.

autre plutôt providentialiste, sociale-démocrate, qui conçoit la retraite comme un risque social inhérent à la nouvelle condition de salarié et selon laquelle c'est l'ensemble de la société qui doit parer à ce risque en investissant dans un régime de retraite public. Par contre, la frange progressiste considère qu'elle n'a jamais réussi à obtenir un régime public digne de ce nom. Au lieu d'opter pour un système tout à fait individuel ou tout à fait public, on a fait le compromis de mettre sur pied des régimes à prestations déterminées liés aux entreprises, avec, à côté, les régimes publics comme le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC), dont les cotisations sont d'ailleurs aussi liées à la relation d'emploi. À cela s'ajoute le petit filet de sécurité qu'est la Pension de la sécurité de la vieillesse, un programme assumé par le fédéral.

Or, la logique qui vient corrompre ce compromis n'émerge pas avec le néolibéralisme, dans les années 1980:



notamment sur la responsabilité individuelle. Cet alignement, qu'on pourrait peut-être qualifier d'hégémonique, se met en place dans les années 1980 et est celui qui caractérise toujours la situation actuelle.

Rien d'étonnant de voir ainsi l'industrie financière financer de grandes campagnes «d'éducation financière» destinées aux travailleurs, aux adultes mais aussi aux jeunes, par le biais de l'école. C'est assez fascinant à voir: dans le mémoire que la Sunlife a déposé lors de la commission parlementaire sur les RVÉR, par exemple, on conclut en disant que tous les atouts de la Sunlife en matière de communication-marketing – on ne parle même plus d'éducation – sont à la disposition du gouvernement pour faire une grande campagne collective. Dans cette connivence entre le gouvernement et l'industrie financière, ce qu'on semble dire, c'est que seuls les épargnants n'ont pas compris les vertus du système, alors il faut les éduquer. Et ce, même si les institutions financières elles-mêmes savent qu'une des raisons pour lesquelles les gens n'épargnent pas est le coût astronomique de l'épargne et leur taux d'endettement élevé. Bien sûr, il faut faire la part des choses; il existe des initiatives intéressantes en matière d'éducation financière. Mais lorsque les programmes sont pensés par

l'industrie, il faut se poser de sérieuses questions.

Rel. : Dans le cadre de la réforme actuelle du système de retraites, pourrait-on dire que nous sommes en train de revivre le scénario de 1981, où les intérêts de l'industrie financière se sont imposés?

M. L. : Tout à fait. Le débat de 1981 s'est rejoué à Kananaskis en 2010, lors d'une rencontre du gouvernement fédéral avec les ministres des Finances de la plupart des provinces. Là encore, il y avait plusieurs options sur la table, dont une «expansion modérée» du régime public, proposée la veille de la rencontre par les ministres provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario.

Cette option fut écartée par Ottawa en raison de l'absence de consensus au sein des provinces, Québec souhaitant par exemple patienter avant d'envisager une expansion du RRQ. Au même moment, une bonification plus ambitieuse des régimes publics a été proposée par des groupes sociaux et des syndicats. Une campagne à ce sujet est d'ailleurs toujours en cours. Sans surprise, les institutions financières ont poussé, comme en 1981, pour un régime privé, individuel. Mais ce qui est intéressant, c'est que même la proposition la plus progressiste – probablement pour une raison stratégique – accepte d'emblée la capitalisation. Cela montre bien comment la logique financière a été progressivement intériorisée. Et ce qui a été mis de l'avant par Ottawa et qui finira par s'imposer, c'est le Régime de pension agréé collectif (RPAC), qui est l'équivalent canadien du Régime volontaire d'épargne-retraite.

Rel. : Si la capitalisation est centrale dans la gestion publique et dans la gestion privée des régimes de retraite, on peut penser qu'il y a peu de différence entre les deux. Est-ce le cas?

M. L. : On pourrait en effet se poser la question de savoir s'il y a un réel avantage à une gestion publique si elle se fait suivant le modèle de l'industrie financière, comme lorsque la Caisse de dépôt et placement du Québec a investi dans le papier commercial. Car, dans la pratique, on voit un alignement entre la communauté financière et les institutions publiques. Ce sont souvent les mêmes personnes – qui vont

Louis-Pierre Bougie,
Les transporteurs de roches, 2006, pierre noire, acrylique et gesso sur papier collé (passage sous presse), 65 x 50 cm

dans les mêmes écoles, qui ont les mêmes parcours, qui respectent les mêmes « meilleures pratiques » de gouvernance et de gestion – qui passent des institutions privées à la gestion des fonds publics.

Dans le cas des fonds où les syndicats ont des comités de placement, c'est surprenant de voir à quel point même les personnes qui y siègent à titre de représentants syndicaux intériorisent complètement les normes en vigueur dans l'industrie financière. Ça montre bien l'hégémonie de ce système, qui est tellement fort qu'il est accepté même par les personnes qu'on met de l'avant comme garde-fous, ou qui sont censées être dans une posture un peu plus antagonique.

Mais malgré ce mimétisme qui opère au sein des institutions publiques, il demeure qu'on peut tout de même avoir un contrôle plus grand sur elles que sur une série d'institutions financières privées qui gèrent des comptes d'épargne-retraite individuels dans lesquels les pertes sont assumées par des individus. Dans les institutions publiques, avec une épargne vraiment mutualisée, les pertes sont assez bien réparties. Les régimes publics sont aussi beaucoup moins coûteux en termes de frais de gestion, et ce sont parmi les seuls régimes qui peuvent vraiment garantir des rentes stables et qui pourront protéger les personnes du risque, celui lié à la longévité, au rendement, ou au fait de prendre sa retraite au mauvais moment.

Rel. : En ce qui concerne l'épargne-retraite personnelle, qui occupe une place de plus en plus importante dans notre système, a-t-elle tout de même certains avantages, par exemple de permettre aux individus de faire des choix de placement plus éthiques?

M. L. : C'est une avenue intéressante. Par contre, il faut voir ce qu'on entend par un « placement éthique ». En général dans les fonds éthiques, y compris dans les fonds verts, les premiers investissements comprennent des titres de sociétés aurifères et de compagnies énergétiques qui exploitent les sables bitumineux. C'est assez discutable. Ensuite, les placements les plus communs sont faits dans des institutions financières. Donc en gros, on filtre un ensemble d'industries dans lesquelles on choisit de ne pas investir, l'armement par exemple, mais à côté, on investit dans des institutions financières qui, elles, peuvent le faire.

Ensuite, en ce qui concerne le choix des investisseurs, la manière dont le secteur financier est structuré laisse une marge de liberté très limitée aux individus, peu importe le type de fonds. La principale raison en est que la plupart sont consti-

tués juridiquement en fiducies. La gestion est confiée à un fiduciaire, qui est juridiquement obligé de se comporter d'une manière assez normée, qui respecte les « meilleures pratiques » de gouvernance et de gestion. Cette réalité pousse les fonds à avoir une gestion assez mimétique, à suivre les grandes tendances qui ont cours dans l'industrie financière. Ce n'est donc pas un milieu où l'on peut du jour au lendemain donner une orientation politique à un fonds, par exemple.

Enfin, ce qu'on observe du côté des RVÉR qui sont en train d'être mis sur pied, c'est qu'on crée des choix prédéterminés pour simplifier leur gestion. On va donc offrir à la personne cinq ou six profils d'investissement tout au plus, selon sa tolérance au risque. Donc, à ma connaissance, il n'y a pas, pour le moment, de conditions de possibilité d'élargissement du choix en matière de placement pour les individus. D'autant que les marchés financiers et de l'épargne sont extrêmement complexes, et que les institutions se présentent elles-mêmes comme les seules capables de démêler cette complexité auprès du public et d'établir des stratégies de gestion. ●

ENTREVUE RÉALISÉE PAR EMILIANO ARPIN-SIMONETTI



Louis-Pierre Bougie,
Les opposées,
2011, acrylique
et gesso sur papier
collé (passage
sous presse),
59 x 43,5 cm